

INSCRIPTION/RÉINSCRIPTION 2019-2020

Chers parents,

Nous vous remercions d'avoir choisi l'École Montessori de Lyon pour l'année scolaire 2019-2020 de votre/vos enfant(s).

Afin de finaliser votre dossier d'inscription, vous trouverez ci-après la liste des documents à remplir et les tâches à effectuer.

- ☐ Vérifier et mettre à jour votre dossier sur votre compte SCOLANA, et plus spécifiquement vos données de contact. **Cette étape est essentielle, il en va de la sécurité de votre enfant.** C'est en effet grâce aux infos fournies dans SCOLANA que l'école peut joindre les parents ou leurs proches en cas d'urgence. C'est également grâce à SCOLANA que l'école vous joint par mail, veillez donc bien à y indiquer la bonne adresse mail.
- ☐ Insérer une photo récente de votre/vos enfant(s) dans sa fiche SCOLANA.
- ☐ Lire, remplir et approuver le présent dossier, comprenant :
 - les **RÈGLES DE VIE**,
 - l'**IMPLICATION DES PARENTS**,
 - la **CHARTRE FINANCIÈRE**,
 - les **AUTORISATIONS** diverses

**Merci de faire parapher chaque page par chacun des parents,
et de remettre le document complet lors de la « soirée Parents » du 18 JUIN 2019.**

- ☐ Pour les règlements, remplir et signer l'**autorisation de prélèvement SEPA et joindre un RIB** si vous n'avez pas encore opté pour ce mode de paiement ou si vous avez changé de compte bancaire, ou joindre les chèques à l'ordre de l'OGEM.
- ☐ Adhérer à l'AMF en suivant le lien envoyé par mail.

À la fin de ce document, vous trouverez un document récapitulatif intitulé « **MON MÉMO, je m'informe sur la vie de l'école** », feuillet que nous vous invitons à conserver et à utiliser autant que nécessaire tout au long de l'année scolaire.

Des informations pratiques complémentaires de fonctionnement de l'année vous seront transmises courant juillet dans le cadre de la « Circulaire de rentrée ».

Établissement scolaire privé hors contrat non confessionnel, l'École Montessori de Lyon accueille les enfants dès l'âge de 2 ans en classe maternelle et assure le suivi de leurs études primaires jusqu'à l'entrée au collège, en suivant les cycles Montessori, en conformité avec le décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013 codifié à l'article D311-10 du Code de l'Éducation, à savoir respectivement :

- Le cycle 1, cycle des apprentissages premiers, correspondant aux trois niveaux de l'école maternelle appelés respectivement « petite section », « moyenne section » et « grande section » ;
- Le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux, correspondant aux trois premières années de l'école élémentaire appelées respectivement « cours préparatoire », « cours élémentaire première année » et « cours élémentaire deuxième année » ;
- Le cycle 3, cycle de consolidation, correspond aux deux années de l'école élémentaire qui font suite au cycle des apprentissages fondamentaux et à la première année du collège appelées respectivement « cours moyen première année », « cours moyen deuxième année » et « classe de sixième » ;

En revanche, le cycle 4, cycle des approfondissements, correspondant aux trois dernières années du collège appelées respectivement classes de « cinquième », « quatrième » et « troisième » **n'est pas proposé** à l'École Montessori de Lyon.

Enregistrée à l'académie du Rhône et inspectée annuellement, l'école est également signataire de la **Charte Montessori de France** qui garantit un enseignement respectueux des principes établis par Maria Montessori et est membre de l'**Association Montessori de France (AMF)** et de l'**Association Montessori Internationale (AMI)**.

Elle est gérée par l'OGEM – Organisation et Gestion de l'École Montessori – Association de type loi de 1901 sans but lucratif constituée de parents bénévoles.

Visant à l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant, l'approche pédagogique des éducateurs de l'école privilégie l'autonomie des enfants et leur esprit de création sans négliger les acquisitions indispensables. Le matériel pédagogique Montessori permet à chaque enfant d'évoluer à son rythme avec l'aide des éducateurs formés à la pédagogie Montessori.

Les valeurs de confiance réciproque et de respect sont les fondements d'une bonne relation entre l'école et les familles.

Du fait de la nature associative de l'école, les parents sont appelés à s'impliquer dans la vie de l'école et sont invités à y participer sous différentes formes afin de mettre en œuvre les principes clés de l'éducation Montessori – partage, entraide, aide utile et environnement préparé – en soutien et continuité de l'équipe éducative.

RÈGLES DE VIE

PÉDAGOGIE

L'École Montessori de Lyon dispense un enseignement Montessori. L'inscription à l'école implique impérativement le respect par les familles et les élèves des valeurs de cet enseignement.

ORGANISATION DES CLASSES

Les élèves sont répartis en 5 groupes de classe :

- 1 classe pour les enfants de 2 à 3 ans ;
- 2 classes pour les enfants de 3 à 6 ans ;
- 2 classes pour les enfants de 6 à 12 ans (6^e incluse).

HORAIRES DES JOURNÉES

Nous vous demandons de bien veiller au respect de ces horaires pour éviter de déranger la classe et le travail de vos enfants. Les activités dans les ambiances se déroulent de **8h30 à 11h30** et de **13h30 à 16h30**, du lundi au vendredi. Le mercredi elles se terminent à **11h30**. À partir de **16h45** les enfants sont accompagnés à la garderie.

Ambiance	Accueil le matin	Accueil l'après-midi
2-3 ans et 3-6 ans	8h15 à 8h45	13h20 à 13h30
6-12 ans	8h15 à 8h30	13h20 à 13h30

ACCUEIL ET COORDINATION

Pour contacter l'école, vous pouvez adresser un mail à info@montessori-lyon.org ou appeler l'école au 04.78.24.51.32.

Pour toute correspondance, une boîte aux lettres est à votre disposition dans le vestiaire de chaque ambiance.

Pédagogie : les éducateurs de l'ambiance de votre enfant, ainsi que **Françoise NERI**, Directrice Pédagogique, peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

Administratif et financier : une boîte mail spécifique – compta@montessori-lyon.org – est destinée à recueillir vos demandes en la matière.

MATINÉES PÉDAGOGIQUES

Organisées un mercredi par mois, elles permettent aux membres de l'équipe de partager leurs expériences et d'approfondir leurs formations. L'école est fermée durant ces matinées. Le calendrier de ces journées sera transmis dès le mois de juillet afin que les familles s'organisent pour la garde des enfants.

MALADIE

Les enfants malades, fiévreux ou porteurs d'une maladie contagieuse ne peuvent pas être admis à l'école.

Dans le but de limiter l'impact des maladies infantiles en milieu scolaire (varicelle, scarlatine, conjonctivite, grippe, gastro-entérite, oreillons, etc.) et donc de protéger vos enfants, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les périodes d'éviction scolaire préconisées par votre médecin traitant et de nous prévenir dès les premiers symptômes pour permettre à tous les parents de prendre les mesures de surveillance qui s'imposent. Les mêmes préconisations s'imposent en cas de pédiculose (poux).

En cas d'allergies reconnues il est nécessaire de fournir l'ordonnance médicale afin d'établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Nous vous rappelons qu'une photocopie des pages « Vaccinations » du carnet de santé de votre (vos) enfant(s) doit nous être fournie chaque début d'année et que les vaccinations doivent être à jour. En cas de non-vaccination, un certificat de contre-indication médicale est exigible.

ABSENCES – RETARDS – DÉPARTS EXCEPTIONNELS

Prévenir les éducateurs au plus tôt, soit de vive voix, soit via l'agenda de correspondance disponible dans le vestiaire de chaque ambiance.

CHANGES – TENUES DE SPORT

Pour les groupes 2-3 et 3-6, il est demandé de fournir un change complet marqué au nom de l'enfant (pour information, sachez que des étiquettes thermocollantes vous sont proposées à cet effet dans le cadre du « Pack de rentrée » – aucune obligation d'achat bien sûr, le marquage des vêtements reste à votre convenance), qui sera rangé dans son casier ou suspendu à son portemanteau. Dès qu'un change sale vous parvient, nous vous demandons de le remplacer dès le lendemain.

Pour les cours de sport, une tenue adaptée est demandée. Les détails vous seront fournis courant juillet dans le cadre de la « Circulaire de rentrée » (pour information, sachez que des vêtements de qualité, portant le logo de l'école, vous sont proposés à cet effet dans le cadre du « Pack de rentrée » – aucune obligation d'achat bien sûr, le choix des vêtements reste à votre convenance).

IMPLICATION DES PARENTS

L'ÉCOLE MONTESSORI DE LYON est bien plus qu'une simple école, c'est une communauté éducative, dont les parents font intégralement partie, au même titre que les membres de l'équipe pédagogique.

Elle est gérée par l'OGEM (Organisation et Gestion de l'École Montessori de Lyon), une association loi 1901 constituée de parents bénévoles. Dans le cadre de ses missions, l'OGEM est garante du cadre administratif et de l'équilibre financier de l'école.

Il convient donc de rappeler que la pérennité de l'école repose en partie sur l'implication des parents.

À ce titre, chaque année, chaque famille s'engage à consacrer du temps à une des actions menées par l'école en participant bénévolement aux animations et projets proposés tout au long de l'année scolaire. Cette implication des parents est vitale, elle est au cœur des valeurs d'engagement, de partage et de convivialité que nous souhaitons transmettre aux enfants. Elle est au cœur du projet pédagogique : entraide, aide utile et environnement préparé.

L'inscription à l'École Montessori de Lyon implique donc l'entière acceptation des valeurs qui nous animent, c'est pourquoi l'école se réserve le droit de réévaluer l'accueil d'un enfant en cas de manquement à cet engagement associatif. Il nous semble important de le rappeler ici, pour être en mesure de préparer ensemble, sereinement et dans les meilleures conditions qui soient l'environnement au sein duquel nos enfants évoluent.

Si engagement associatif il y a, il va de soi que nous mettons tout en œuvre pour proposer à chacun une activité qui soit conforme à ses envies et surtout compatible avec ses obligations professionnelles et familiales. Dans cette optique, nous avons souhaité, cette année, détailler au mieux les actions proposées aux parents, afin que chacun ait la possibilité de s'organiser et de se rendre disponible. La plupart des projets menés en 2018-2019 sont reconduits, et de nouveaux projets vont venir s'ajouter à la liste des animations envisagées.

Le tout vous sera présenté à l'occasion de la réunion du mardi 18 juin, de 19 heures à 21 heures.

Chaque famille aura, lors de cette soirée, l'occasion de se positionner sur une des actions proposées.

Cette réunion de présentation des projets d'animation sera reconduite chaque année, en fin d'année scolaire, de façon à faciliter la mise en route des actions de l'école dès la rentrée de septembre.

Par ailleurs, parallèlement aux actions et projets qui vous seront présentés le mardi 18 juin, nous vous invitons à partager – si vous le souhaitez bien sûr, aucune obligation –, vos compétences et talents divers dans le présent document. Notre école a la chance de compter des familles venant d'horizons divers et variés. Les parents de l'école exercent tout un panel d'activités professionnelles ou de loisirs, et se passionnent pour une multitude de choses. Cette diversité constitue une richesse remarquable pour notre école. Si mettre votre savoir-faire ou vos compétences au service des différentes ambiances de l'école vous tente, n'hésitez pas à nous le signaler dès à présent. Vous aimeriez évoquer un pan de votre culture avec les enfants ? Un sujet vous passionne tout particulièrement et vous êtes disponible pour assouvir la curiosité des enfants autour de ce thème ? Dites-nous tout !

Prénom des parents	Activité professionnelle	Passion – Loisir
1 ^{er} parent		
2 ^e parent		

CHARTRE FINANCIÈRE

FRAIS FIXES DE L'ÉCOLE

Ces frais correspondent à la location et à l'entretien des locaux, aux salaires et charges de l'ensemble du personnel, à l'achat de matériel et de mobilier, aux frais fixes d'organisation et de gestion de l'école. L'École Montessori de Lyon est un établissement privé hors contrat, elle ne reçoit aucune aide de l'État, ni d'organismes publics ou privés.

FRAIS « PREMIÈRE INSCRIPTION » | ne concernent pas les réinscriptions

Les frais de « première inscription » (frais de dossier + droit d'entrée) sont dus une seule fois par enfant pour l'ensemble de la scolarité à l'École Montessori de Lyon. Ils ne pourront en aucun cas être remboursés en cas de désistement ou d'annulation d'inscription et restent acquis à l'école.

Ils sont encaissés lors de l'inscription de votre enfant.

1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant
700 €	560 €	440 €

FRAIS DE SCOLARITÉ PLEIN TEMPS

Les frais de scolarité sont annuels. Nous proposons une facilité de règlement par mois, en dix fois.

Tarif PLEIN TEMPS par enfant	Montant total annuel	Payable en 10 mensualités
1 ^{er} enfant	5 100 €	510 € x 10
2 ^e enfant	4 250 €	425 € x 10
3 ^e enfant	3 350 €	335 € x 10

FRAIS DE SCOLARITÉ À MI-TEMPS | Concernent le groupe 2-3 ans et la première année de cycle 1

Les enfants peuvent être scolarisés 5 demi-journées. En cours d'année un enfant à mi-temps peut passer à plein temps (après entretien avec l'équipe éducative de l'ambiance). Dans ce cas le tarif de scolarité sera révisé en conséquence, le mois suivant le passage à plein-temps. Est considéré à plein-temps, tout enfant qui vient plus de 5 demi-journées par semaine.

Tarif MI-TEMPS par enfant	Montant total annuel	Payable en 10 mensualités
1 ^{er} enfant	4 250 €	425 € x 10
2 ^e enfant	3 550 €	355 € x 10
3 ^e enfant	3 050 €	305 € x 10

FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES ET SORTIES | hors classes de découverte

Chaque enfant n'a besoin que d'un cartable et de chaussons.

L'école fournit matériel et consommables nécessaires au travail de l'année : papeterie (stylos, crayons, gommes, cahiers), matériel pour les activités créatives, livres de lecture et livres scolaires, sorties culturelles et pédagogiques.

JARDIN D'ENFANTS Ambiance 2-3 ans	MAISON DES ENFANTS Ambiances 3-6 ans	MAISON DES EXPLORATEURS Ambiances 6-12 ans
65 €	95 €	185 €

Ces frais de fournitures scolaires et sorties sont à régler en une fois en début d'année scolaire par enfant.

CLASSES DE DÉCOUVERTE (Cycles 2 et 3)

Le projet pédagogique des ambiances des cycles 2 et 3 comprend la participation à une classe de découverte chaque année. Son coût est facturé en dix mensualités. Parallèlement, des actions sont menées dans l'école pour en diminuer le coût. Si les recettes encaissées grâce à ces actions le permettent, un avoir est alors établi sur la dernière facture de juin.

CYCLES 2 ET 3	Montant total annuel	Payable en 10 mensualités
Tarif par enfant	380 €	38 € x 10

SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

DEMI-PENSION – PAUSE MÉRIDIDIENNE

Les frais de demi-pension comprennent le **prix du repas**, le **service de cantine (1 h)** et le **temps de garde des enfants (1 h)** : sieste pour les plus jeunes et, pour les plus grands, une heure au « jardin » ou un temps d'activités proposées par temps de pluie ou très grand froid.

NOUVEAUTÉ pour les plus jeunes (2-6 ans) : à la rentrée scolaire, l'école fournira 2 serviettes de table conformes aux attentes de l'équipe éducative à chacun des enfants utilisateurs réguliers de la pause méridienne (pour les ambiances 2-3 et 3-6). Il appartient aux familles de les entretenir soigneusement, de les récupérer chaque fin de semaine et d'apporter une serviette propre chaque lundi.

L'expérience des « petites cantines » permettant de répartir les enfants lors du temps de repas (soit dans leur ambiance, soit dans le réfectoire) étant concluante, l'école poursuit et intensifie ce dispositif sur cette année scolaire. Le temps de repas étant également un temps pédagogique autour de la convivialité, de la découverte des goûts et du partage, les moyens mis à disposition sont renforcés.

• INSCRIPTION ANNUELLE

Les enfants ont la possibilité de rester à l'école tous les jours de la semaine (sauf le mercredi) de 11h30 à 13h30 et d'y prendre leur repas. Vous devez dès à présent réserver leur place pour que nous puissions anticiper notre organisation. Le règlement de la cantine est mensualisé et payable de la même façon que la scolarité (voir modalités de règlement).

	4 jours / semaine	3 jours / semaine	2 jours / semaine	1 jour / semaine
Montant par mois par enfant	112 €	84 €	56 €	28 €

• VOTRE CHOIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Faites-nous part des jours d'utilisation de ce service : barrer les jours inutiles.

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

• MODIFICATION EN COURS D'ANNÉE

Les modifications en cours d'année du nombre de jours de pause méridienne par semaine ne sont possibles que pour un mois complet et doivent être demandées par mail à info@montessori-lyon.org au plus tard deux jours ouvrés avant le début du mois concerné. Les modifications en cours de mois seront traitées comme des annulations ponctuelles ou des inscriptions occasionnelles.

• ANNULATION PONCTUELLE

En cas d'annulation de prise de repas, nous vous prions de bien vouloir le signaler 2 jours ouvrés à l'avance pour envisager la régularisation le mois suivant. Si aucun signalement n'est fait par mail à info@montessori-lyon.org aucune régularisation ne pourra être prise en compte.

Le remboursement de la demi-pension (7 € par repas) sera consenti pour une absence dont la durée est supérieure à une semaine.

• INSCRIPTION OCCASIONNELLE

Il est possible de prendre un repas occasionnel sous réserve d'avertir l'école (info@montessori-lyon.org) au minimum 2 jours ouvrés avant. Il apparaîtra sur votre facture au prix de 9 € l'unité.

GARDERIE

Un service de garderie est assuré par l'école le **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 18h** pour les enfants ayant 3 ans révolus et scolarisés dans les ambiances 3-6 ou 6-12. Il est possible d'utiliser ce service de façon ponctuelle, dans ce cas vous devrez prévenir l'école au plus tard à 16h15 le jour-même.

Prix unitaire par famille : 6 €

Les frais de garderie sont déductibles des impôts pour les enfants de moins de 6 ans. Les factures de garderie sont disponibles en ligne sur le logiciel de gestion de l'école SCOLANA. Une facture est établie chaque bimestre au réel par l'école et adressée par mail à l'adresse renseignée dans la fiche SCOLANA.

MODALITES DE RÈGLEMENT

Les parents s'engagent fermement et irrévocablement à régler tous les frais de scolarité selon le calendrier choisi et le cas échéant, les pénalités de retard. Les réinscriptions ne sont confirmées qu'après paiement intégral des sommes dues pour l'année scolaire en cours.

MODE DE RÈGLEMENT

Merci de barrer l'option non retenue :

RÈGLEMENT ANNUEL en une seule fois à l'inscription : frais d'inscription (le cas échéant) + frais de scolarité + frais de fournitures scolaires et sorties. Aucune remise n'est consentie sur un règlement en une fois.

La pause méridienne et la garderie feront l'objet d'une facturation mensuelle dans tous les cas.

RÈGLEMENT MENSUEL en 10 mensualités selon le calendrier suivant pour les prélèvements automatiques :

15 septembre 2019	1 ^{er} versement	Scolarité (chèque remis à l'inscription ou à la réinscription) + pause méridienne septembre + frais de fournitures scolaires et sorties + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 octobre 2019	2 ^e versement	Scolarité + pause méridienne octobre + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 novembre 2019	3 ^e versement	Scolarité + pause méridienne novembre + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 décembre 2019	4 ^e versement	Scolarité + pause méridienne décembre + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 janvier 2020	5 ^e versement	Scolarité + pause méridienne janvier + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 février 2020	6 ^e versement	Scolarité + pause méridienne février + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 mars 2020	7 ^e versement	Scolarité + pause méridienne mars + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 avril 2020	8 ^e versement	Scolarité + pause méridienne avril + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 mai 2020	9 ^e versement	Scolarité + pause méridienne mai + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 juin 2020	10 ^e versement	Scolarité + pause méridienne juin + classe de découvertes (ambiances 6-12)
8 juillet 2020		Garderie mai-juin + régularisations année si nécessaire

CHOIX DE RÈGLEMENT

Merci de barrer l'option non retenue :

PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE le 15 du mois en cours de septembre à juin.

Le prélèvement automatique facilite la gestion de l'école, nous vous invitons à le privilégier.

AUTRES (chèques).

Pour le règlement par chèques, ces derniers devront TOUS (à l'exception de la garderie) être remis lors de l'inscription/réinscription de votre enfant. Les chèques seront ensuite remis à l'encaissement le 1^{er} du mois.

Conformément à la réglementation en vigueur, les règlements en espèces ne sont plus acceptés par l'école à partir de cette année scolaire 2019-2020.

RETARD DE PAIEMENT

Les frais de relance et de recouvrement en cas d'impayés seront à la charge des parents.

REJET DE PRÉLEVEMENT

Dans le cas d'un rejet de prélèvement, vous devrez régler le prélèvement rejeté majoré des frais de rejet en vigueur par chèque ou espèces immédiatement, le montant exact vous sera communiqué par le service administratif. Dans le cas de rejet de deux prélèvements consécutifs, les prélèvements sont suspendus et le montant des frais de scolarité restant dus est immédiatement exigible.

DÉPART ANTICIPÉ

Nous vous rappelons que **toute année scolaire commencée est due.**

Par exception, seront recevables et étudiés les motifs légitimes et impérieux et cas de force majeure. Dans ce cas, vous devrez adresser au service administratif par lettre recommandée tous les justificatifs prouvant les raisons avancées (exemple : maladie, perte d'emploi, mutation professionnelle, etc.) vous dispensant du paiement des droits de scolarité, sous réserve de l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé réception et moyennant un préavis de 3 mois afin de permettre à l'école de trouver un autre enfant pour remplacer l'enfant partant.

Si les raisons invoquées sont acceptées, l'école pourra émettre un avoir sur une partie des droits de scolarité de l'enfant limités à ceux dus au-delà du délai de trois mois à compter de la réception par l'école du courrier recommandé avec accusé réception.

ENGAGEMENT

La signature du présent document comprenant la charte financière et les règles de vie vous engage et clôture définitivement l'inscription de votre (vos) enfant(s).

Je, soussigné(e) Mme/ M., (1^{er} parent)

Je, soussigné(e) Mme/ M., (2^e parent)

Disposant de l'autorité parentale sur mon(mes) enfant(s) :

..... (1^{er} enfant)

..... (2^e enfant)

..... (3^e enfant)

Déclarons avoir pris connaissance et compris le présent document « **RÈGLES DE VIE – CHARTE FINANCIÈRE 2019-2020** » de l'École Montessori de Lyon,

Nous engageons à en respecter tous les termes.

Chaque page de ce document devra être paraphée.

DATE :

SIGNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé – Bon pour accord »

AUTORISATION DE SOINS

Je soussigné(e),, autorise l'École Montessori de Lyon à prendre en cas d'urgence et même à défaut d'avoir pu joindre les parents et les personnes figurant sur la fiche SCOLANA, toutes les mesures nécessaires (soins, hospitalisation, intervention) à l'égard de mon (mes) enfant(s) :

...

<i>Signataire (Prénom/NOM).....</i>
<i>Date</i>
<i>Signature</i>

AUTORISATION DE SORTIES

Je soussigné(e),....., autorise la participation de mon (mes) enfant(s) :.....à toutes les sorties organisées dans le cadre des activités scolaires ou extrascolaires.

<i>Signataire (Prénom/NOM).....</i>
<i>Date</i>
<i>Signature</i>

AUTORISATION PARENTALE À DONNER A L'ÉCOLE EN VUE DE LA PRISE DE PHOTOS/VIDÉOS DES ÉLÈVES ET DE LEUR UTILISATION SUR DES SUPPORTS IDENTIFIÉS

Nous, soussignés,

Mme / M., (1^{er} parent)

Mme / M., (2^e parent)

Demeurant.....

Disposant de l'autorité parentale sur notre (nos) enfant(s) :

Autorisons N'autorisons pas

L'ÉCOLE MONTESSORI DE LYON

À photographier À filmer

Notre enfant (Nom, prénom).....

Notre enfant (Nom, prénom).....

Notre enfant (Nom, prénom).....

Au sein des classes de l'école et lors des sorties (classes découvertes, sorties, événement culturels ou sportifs, Noël des enfants),

Et reproduire, représenter ou publier et généralement diffuser les photographies et les films contenant l'image de mon (mes) enfant(s) dans le cadre uniquement de :

- l'illustration d'événements au sein de l'école (conférence, formation) ;
- la publication dans le journal PDF de l'école ;
- la publication sur le site internet de l'école accessible avec un code personnel par famille ;
- la présentation d'une activité pédagogique ou d'un document de travail interne à l'école ;
- une exposition photographique au sein de l'école ;
- le trombinoscope des enfants de l'ambiance remis à chacun en début d'année scolaire.

Cette autorisation est valable pour **toute l'année scolaire 2019/2020**.

Étant précisé que :

- ces images ou vidéos seront centralisées sur le portail intranet disponible à l'adresse : www.montessori-lyon.org auquel seuls les parents de l'Ecole MONTESSORI pourront avoir accès au moyen d'un code personnel par famille ;
- Les coordonnées de la personne en charge de centraliser les photographies et les vidéos au sein de l'école au cours de l'année scolaire 2019/2020 vous seront communiquées à la rentrée de septembre ;
- les photographies et vidéos ne seront communiquées, accessibles, vendues ni utilisées par personne ni pour un usage autre que celui exposé ci-avant ;
- les commentaires qui seraient le cas échéant reproduits en lien avec les photos ou vidéos ne pourront porter atteinte à la dignité, la vie privée ou à la réputation d'un enfant ou de sa famille ;
- chaque parent s'interdit d'utiliser, reproduire, diffuser tout ou partie des images auxquelles il aurait eu accès qui ne représenteraient pas leur(s) enfant(s).

À....., le

« Bon pour accord » et signature des parents

Chers parents,

L'école Montessori de Lyon a toujours été adhérente à l'Association Montessori de France (AMF) ; elle est signataire de la charte des établissements Montessori. Cette charte a pour premier objet de «garantir les critères d'un établissement Montessori tels que définis par l'Association Montessori Internationale auprès des enfants, des familles, des institutions et organismes de tutelle et/ou de contrôle et ainsi de représenter ces établissements auprès des ministères compétents.»

Le but de l'AMF est de grouper les personnes s'intéressant à la méthode d'enseignement et d'éducation créée par Maria Montessori et de répandre et de propager l'emploi de cette méthode en France, de révéler et de défendre les droits de l'enfant, en mettant en lumière les lois naturelles de son développement psychique et en assurant la protection de sa personnalité à travers les étapes successives de sa croissance. »

Par le choix que vous avez fait d'inscrire votre enfant dans une école Montessori, vous partagez ces intérêts, c'est pourquoi cette proposition d'adhésion à l'AMF figure dans les documents d'inscription de votre(s) enfant(s) dans notre établissement.

En cliquant sur le lien ci-dessous vous pourrez adhérer en ligne à l'AMF :

<https://www.montessori-france.asso.fr/billetterie/offre/64887-z-adhesion-personne-physique-parent-d-eleve-et-educateur-en-poste>

Cette adhésion vous permettra en particulier de recevoir le bulletin d'informations et de liaison « Le Lien Montessori » dans lequel vous pourrez également vous exprimer et partager vos expériences. Vous disposerez là d'un outil de communication et de réflexion pédagogique.

En espérant ainsi faire progresser la connaissance et la reconnaissance du projet Maria Montessori au bénéfice de tous les enfants.

info@montessori-lyon.org

04 78 24 51 32



JE M'INFORME SUR LA VIE DE L'ÉCOLE...

« LE COIN DES PARENTS »

DU SITE INTERNET DE L'ÉCOLE

<https://montessori-lyon.org/coin-des-parents/>

► Mon identifiant: NOM DE FAMILLE DE MON ENFANT (en majuscules, sans accent, sans apostrophe et, si le nom est composé, en utilisant uniquement la première partie du nom de famille);
► Mon mot de passe: date de naissance de mon enfant (l'enfant le plus âgé pour les fratries), sous la forme suivante: jj-mm-aaaa

Qu'est-ce que j'y trouve ?

- le digicode du 8 rue Barrier;
- un nouvel agenda chaque mois avec tous les temps forts et dates clés de l'école, les mercredis pédagogiques et les dates des vacances scolaires;
- une galerie des photos prises par les éducateurs tout au long de l'année, en classe, au sport et lors des sorties culturelles ou classes découverte;
- les menus des repas servis à l'école;
- les actualités de l'école et les petites annonces;
- le détail des activités périscolaires proposées à l'école;
- un accès direct à Scolana et au groupe Facebook de la communauté de parents;
- et plein d'autres infos concernant la vie de l'école!

LE GROUPE FACEBOOK DE LA COMMUNAUTÉ DES PARENTS DE L'ÉCOLE

www.facebook.com/groups/1548529855460914

C'est un espace sécurisé, réservé aux parents. Je fais une demande d'adhésion directement sur la page du groupe.

LE BLOG DE LA 6-12 VIOLETTE

<https://padlet.com/emlclasseviolette/qxw3rmqkypoo>

Tout ce qu'il faut savoir sur la vie de la classe. Blog animé par les enfants et leurs éducatrices.

LE BLOG DE LA 6-12 VERTE

<https://padlet.com/classevertelyonmontessori/lesaventuresdelaclasserverte>

Tout ce qu'il faut savoir sur la vie de la classe. Blog animé par les enfants et leurs éducatrices.

LES AFFICHAGES À L'ENTRÉE DE LA CLASSE DE MON ENFANT

Toujours d'actualité car terriblement efficaces! Je prends le temps de lire toutes les affiches posées à l'entrée de la classe de mon enfant.

HORAIRES D'ARRIVÉE/DE DÉPART

- Pôle maternelle (2-6 ans) au 116 rue Cuvier: 8h15-8h45 – 11h20-11h30 – 13h20-13h30 – 16h30-16h45
- Pôle primaire (6-12 ans) au 8 rue Barrier: 8h15-8h30 – 11h20-11h30 – 13h20-13h30 – 16h30-16h45
- Garderie (3-12 ans): 16h45-18 heures

MON ENFANT EST MALADE OU ABSENT

Idéalement, je fais un mail à info@montessori-lyon.org. S'il m'est impossible de faire un mail, j'appelle le 04 78 24 51 32 et je laisse un message.

DIGICODE DU 8 RUE BARRIER

J'utilise ce digicode (disponible dans «Le coin des parents», onglet «Actualités») pour accéder à l'école en dehors des horaires habituels d'ouverture des portes. Ce code fonctionne uniquement côté primaire et est utilisable aux horaires suivants:

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 18 heures;
- mercredi de 8h15 à midi.

Code désactivé les week-ends + vacances scolaires, et changé trois fois par an (en septembre, en janvier et au retour des vacances de printemps).

LA PORTE RUE CUVIER EST FERMÉE (NIVEAU JARDIN)

Je ne dérange pas la classe 3-6 bleue. Je fais le tour du jardin, sans bruit – ni trottinette ni poussette, les enfants ne courent pas –, et je sors par le 8 rue Barrier, côté primaire.

TROTTINETTES, DRAISIENNES, VÉLOS, ETC.

Un local est à ma disposition en bas de chaque entrée – Barrier et Cuvier – pour stocker le véhicule de mon enfant pendant la journée (locaux non fermés à clé).

J'AI UNE COMMANDE ET SON RÈGLEMENT À DÉPOSER

Pour tout ce qui est abonnement à L'école des loisirs, achat de calendriers ou ventes diverses, j'utilise la boîte aux lettres qui se situe dans la classe de mon enfant.

J'AI UN CHANGEMENT À SIGNALER

Pour tout ce qui est changement de coordonnées, de baby-sitter (et/ou de personne autorisée à venir chercher mon enfant), je fais la modification directement sur mon compte dans Scolana: scolana.com

J'AI UNE DEMANDE D'ORDRE ADMINISTRATIF

Je fais ma demande par mail à info@montessori-lyon.org

J'AI UNE DEMANDE D'ORDRE FINANCIER

Une facture à clarifier? Une question à poser? Je fais un mail au service comptable de l'école: compta@montessori-lyon.org